



Le 3 mai 2019

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de révision du coordonnateur de la fiabilité de la décision  
D-2018-149 (R-3952-2015)  
Notre référence : R056854 JOT - Votre référence : R-4073-2018**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur ») mentionne qu'il avait déjà pris soin d'indiquer de façon détaillée les éléments de ses représentations à même sa demande initiale. Conséquemment, la demande, déjà déposée au dossier comme pièce B-0002, constituera le document supportant l'argumentation orale du Coordonnateur lors de l'audience du 6 juin prochain.

Conformément à la décision D-2019-013, le Coordonnateur dépose auprès de la Régie de l'énergie son cahier de sources relativement au dossier mentionné en objet. Le Coordonnateur dépose également l'ensemble de la correspondance ainsi que les pièces, décisions, notes sténographiques et plans d'argumentations contenus au dossier R-3952-2015 au présent dossier et comprend qu'aucune autre formalité n'est requise à cet égard.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL, avocate**

p.j.

c.c Intervenants